

EN CAS D'URGENCE

1. Les bornes d'appel d'urgence

Les bornes d'appel d'urgence, de couleur orange, sont réparties tout au long des voies rapides (en moyenne tous les kilomètres) et sont le moyen privilégié pour alerter les secours ou contacter indirectement un dépanneur . Elles sont reliées directement aux PC de circulation (pupitres C.R.S.). Leur utilisation permet une localisation précise de l'événement en cause et donc une organisation des secours plus rapide et plus efficace.

2. Appeler d'un portable

En cas d'incident dans lequel vous seriez impliqué, il vous est possible d'alerter les pompiers à l'aide de votre portable. C'est une solution à n'utiliser qu'en cas d'urgence ou d'accident grave et dans la limite où aucune borne d'appel d'urgence n'est rapidement accessible (composer le n° 17 pour contacter les services de police et le n° 112 pour contacter les urgences).

En cas de panne, mieux vaut appeler d'une borne d'appel d'urgence. Cela permet de vous localiser plus facilement, et donc de vous venir en aide plus rapidement. De plus, seuls les dépanneurs agréés, disposant de personnels qualifiés, ont compétence pour intervenir sur autoroute. Mieux vaut donc contacter les Postes de Contrôle qui dépêcheront sur place les véhicules et personnels adaptés.

3. Que faire en cas d'accident?

Les 3 actions sont, dans l'ordre : **protéger** , **alerter** et **secourir** .

- **Protéger** le lieu de l'accident pour éviter une aggravation de celui-ci, par l'usage des feux de détresse, et de tout autre moyen de signalisation.
- **Protéger** les blessés pour éviter un nouveau choc.
- **Protéger** tous les autres passagers en les faisant passer de l'autre coté des glissières de sécurité ou monter sur le talus.
- **Attention, ces opérations de protection peuvent nécessiter du matériel et des connaissances particulières : n'essayez pas de le faire si vous avez le sentiment de mettre votre vie ou votre sécurité en danger, ou si votre méconnaissance des gestes de secours aux victimes peut provoquer une aggravation de leur état.**
- En tout état de cause, sur voie rapide, ne quittez votre véhicule qu'en cas d'urgence impérieuse, ne demeurez pas sur la chaussée et passez le plus vite possible derrière les glissières de sécurité.
- Utilisez systématiquement les feux de détresse de votre véhicule.
- **Alerter** les services de secours par les bornes d'appel d'urgence, en priorité, en décrivant l'emplacement exact, le N° du lieu (point kilométrique), le numéro de la route, la direction.
- En décrivant l'état des blessés, leur nombre, le risque existant (véhicules, blessés sur la chaussée...).
- **Secourir** les blessés les plus graves, sans toutefois les déplacer, ne pas enlever le casque des motards.

EN CAS D'URGENCE

Attention, certains gestes de secours peuvent nécessiter des connaissances particulières : n'essayez pas de le faire si vous avez le sentiment que votre méconnaissance de ces gestes aux victimes peut provoquer une aggravation de leur état.

Attention : les véhicules de service qui cherchent à passer dans un embouteillage (pompiers, police, véhicules de patrouilles ou d'intervention) peuvent se rendre en urgence sur le lieu d'un accident, pour secourir les victimes et remettre en circulation le plus vite possible. Même si vous êtes bloqués depuis un long moment, laissez-les passer.

4. A ne jamais faire

En plus des conseils habituels de conduite (respect des vitesses limites, respect des distances de sécurité, pas d'alcool au volant...), il est très important de respecter des règles d'usage spécifiques aux voies rapides urbaines, en raison de l'intensité de la circulation.

Un piéton sur voie rapide est peu visible par les conducteurs et extrêmement vulnérable (souffle provoqué par les poids lourds). Il est interdit et très dangereux de :

- **S'arrêter en pleine voie, en dehors de la bande d'arrêt d'urgence (en cas d'urgence uniquement).**
- **Changer une roue crevée ou essayer de réparer soi-même son véhicule en panne, même sur la bande d'arrêt d'urgence.**
- **Pousser son deux-roues.**
- **S'arrêter sur bande d'arrêt d'urgence pour convenance : passer un coup de téléphone, faire une pause pipi, s'arrêter pour manger son sandwich ou pour dormir...**
- **Ne pas respecter les consignes données par les pompiers, les CRS, les patrouilleurs autoroutiers ou les agents d'intervention.**